



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Objet :

**Attribution de subventions aux associations
des secteurs social et affaires générales –
Année 2024**

Date de convocation

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Sylvie ROXO**



Roxo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL0892023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Publication : 28/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. BOUQUET
Mme FOLY
M. FOURNEL
Mme SAJET
M. SALL
M. RAISONNIER
M. DESPLANCHES
Mme HUTSEBAUT
M. GABORET**

**Pouvoir à Mme BEDU
Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à M. PATRIGEON
Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Pouvoir à Mme FEVRIER
Pouvoir à M. SZEWCZYK
Pouvoir à Mme FOUBET
Pouvoir à M. BEAULIER**

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 Décembre 2023

AT/N°2023/89

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES SECTEURS SOCIAL ET AFFAIRES GENERALES - ANNEE 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des finances a examiné le 12 décembre 2023 les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2024.

Il propose de verser les subventions aux associations des secteurs social et affaires générales pour 2024 pour un montant total de **12 980 Euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-7

Vu sa délibération de ce jour approuvant le Budget Primitif 2024 de la Ville,

Considérant les buts sociaux poursuivis par ces organismes,

Attendu qu'il convient d'encourager leurs efforts,

Sur avis favorable de la commission des finances réunie le 12 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR 33 Voix Pour Hormis pour les Associations suivantes dont les élus membres ou adhérents n'ont pas pris part au vote :

- Le Souvenir Français : 32 Voix Pour et 1 non participation au vote (M. CARON-PERROUD)
- ASAMBA (Association pour la Sauvegarde et l'Animation du Moulin Bardin d'Amilly) : 32 Voix Pour et 1 non participation au vote (M. CARON-PERROUD)

DECIDE de verser aux associations ayant présenté leur demande, au titre de l'année 2024, les subventions suivantes pour un montant global de **12 980 Euros** comme suit :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 Décembre 2023

AT/N°2023/89
(suite 1)

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	NATURE JURIDIQUE	1 380,00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE MONTARGIS	Association Loi 1901	140,00
ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS REGION DE MONTARGIS (A.A.M.M.A.C.)	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	70,00
COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC (C.A.T.M.)	Fédération reconnue d'utilité publique – Loi 1901	330,00
ASSOCIATION NATIONALE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS (A.N.C.A.C.)	Association Loi 1901	70,00
ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS (Comité de Montargis)	Association nationale reconnue d'utilité publique	150,00
FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (F.N.A.C.A.)	Association Loi 1901	200,00
UNION NATIONALES DES COMBATTANTS (UNC)	Association Loi 1901	50,00
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS DU MONTARGOIS (ARAC)	Association Loi 1901	70,00
CERCIL	Association Loi 1901	200,00
ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DES ANCIENS DU MAQUIS DE LORRIS (AFAAM)	Association Loi 1901	100,00

ASSOCIATIONS ACTION SOCIALE	NATURE JURIDIQUE	7 300,00 €
LE PARTAGE	Association Loi 1901	200,00
LES BOUCHONS DE L'ESPOIR AMILLY 45	Association Loi 1901	100,00
MOUVEMENT VIE LIBRE	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire	200,00
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)	Association Loi 1901	2.600,00
AGIR POUR LA PALESTINE	Association Loi 1901	100,00
FEMMES SOLIDAIRES	Association Loi 1901	50,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 Décembre 2023

AT/N°2023/89
(suite 2)

LE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	500,00
ASSOCIATION LOCALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI JEUNES (ALPEJ)	Association Loi 1901 à but non lucratif reconnue d'utilité publique	250,00
LES BIBLIOTHEQUES SONORES (Association des donneurs de voix)	Association Loi 1901	100,00
FEDERATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE VAL DE LOIRE	Association Loi 1901	100,00
PEP 45 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET	Association Loi 1901	100,00
CLUB DES PERSONNES AGEES	Association Loi 1901	1.500,00
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (U.N.R.P.A.)	Association Loi 1901	1.500,00

ASSOCIATIONS FETES ET LOISIRS	NATURE JURIDIQUE	2 650,00 €
PHOTO CLUB D'AMILLY	Association Loi 1901	1.000,00
RCA PTT RADIO CLUB AMILLOIS	Association Loi 1901	100,00
ASSOCIATION DU GROS MOULIN	Association Loi 1901	1 500,00
SCRAP'EVOLUTION	Association Loi 1901	50,00
ASSOCIATIONS SANTE	NATURE JURIDIQUE	320,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	Association Loi 1901	80,00
ASSOCIATION DES BLOUSES ROSES COMITE DE MONTARGIS	Association Loi 1901	80,00
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG	Association Loi 1901	80,00
FRANCE ALZHEIMER LOIRET	Association Loi 1901	80,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 Décembre 2023

AT/N°2023/89
(suite 3)

ASSOCIATIONS DIVERSES	NATURE JURIDIQUE	580,00 €
CLUB DES RETRAITES ET AGENTS SNCF Région de Montargis	Association Loi 1901	100,00
COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET DE LA PREVENTION ROUTIERE	Association Loi 1901	80,00
MAISON FAMILIALE RURALE (MFR) de Sainte Geneviève des Bois	Association Loi 1901	350,00
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE	Association Loi 1901	50,00

ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT	NATURE JURIDIQUE	750,00 €
FLORALE ET HORTICOLE DU GATINAIS	Association Loi 1901	100,00
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET L'ANIMATION DU MOULIN BARDIN D'AMILLY (ASAMBA)	Association Loi 1901	650,00

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

